

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Annule et remplace la délibération D2024_02 pour cause d'erreur matérielle

DELIBERATION	
D2024_24	
Nombre de membres	
En exercice	27
Présents	18
Pouvoir	3
Votes	
Pour	21
Contre	0
Abstention	0
Date de la convocation 1 ^{er} février 2024	
Secrétaire de séance Jean-Louis ROCHUT	

Le Comité Syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57,
VU la délibération D2023_48 relative aux orientations budgétaires 2024,
VU la commission des finances du 05 février 2024,
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif 2024 du SMICTOM de Sologne,
CONSIDÉRANT que le budget 2024 a été établi dans l'attente de la transmission des bases par les services fiscaux,
CONSIDÉRANT que ces bases ont été estimées avec une augmentation de 3.5%,
CONSIDÉRANT que le produit attendu sera régularisé à postériori,
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE à l'unanimité :

- **D'adopter** le budget primitif et les produits attendus du SMICTOM de Sologne pour l'exercice 2024 comme suit :
 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 7 796 111.78€
 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 2 566 527.97€
 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 7 796 111.78€
 - RECETTES D'INVESTISSEMENT : 2 566 527.97€

Aussi, il est proposé aux communautés de communes le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à **13,30 %**.

- **De proposer** aux communautés de communes le taux de Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères à 13,30%. Le produit attendu des communautés de communes est réparti comme suit :

COMMUNES	HABITANTS	BASE TEOM	TAUX PROPOSÉ	PRODUIT DEMANDÉ
CC CŒUR DE SOLOGNE	11 359	10 162 226	13,30	1 351 576,06
CC SOLOGNE DES RIVIERES	11 442	11 576 017	13,30	1 539 610,26
CC SOLOGNE DES ETANGS	4 566	3 968 357	13,30	527 791,48
CC PORTES DE SOLOGNE	16 372	15 609 300	13,30	2 076 036,90
LOREUX	225	260 390	13,30	34 631,87
	43 964	41 576 290	13,30	5 529 646,57

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Le secrétaire de séance

Jean-Louis ROCHUT



Le Président

Jean-Michel DEZELU

